



Communiqué de presse
4 février 2019

Grand débat national et pouvoir d'achat

La CLCV propose la baisse de la TVA sur l'électricité et le gaz

Les dépenses énergétiques sont incontournables et pèsent lourdement dans le budget des ménages.

La CLCV prend acte des déclarations du Premier ministre et du ministre de l'Économie qui envisagent de baisser la TVA sur certains produits de première nécessité. Une réponse à l'attente forte manifestée par les citoyens. C'est pourquoi la CLCV propose une baisse de la TVA sur l'électricité et le gaz.

Pour être efficace dans l'intérêt du consommateur, une baisse de TVA doit s'appliquer sur des produits et des prix dont l'évolution est liée à une décision d'une autorité régulatrice. Ce qui est le cas avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui est appelée à fixer le prix du gaz et de l'électricité.

Compte tenu de la facture énergétique moyenne des ménages, une baisse de la TVA sur l'électricité et le gaz entraînent un gain de pouvoir d'achat de 200 à 300 euros par an.

De la même façon, les prix de l'eau, de l'assainissement ou du chauffage urbain, qui sont fixés en règle générale par les collectivités locales, pourraient se voir appliquer une telle démarche.